



Pôle Jeunesse, Engagement et Vie Associative

Affaire suivie par : Matthieu Friren
Matthieu.friren@region-academique-occitanie.fr

Site de Toulouse : 5 rue du Pont Montaudran - 31000 Toulouse
<https://www.ac-montpellier.fr/DRAJES-123047>

Note d'orientation des chantiers de jeunes bénévoles 2026

Textes de référence :

- Instruction N°97-158 JS du 22 octobre 1997
- Instruction N°01-241 JS du 19 décembre 2001
- Instruction N°09-018 du 19 février 2009
- Instruction N°09-145 JS du 24 décembre 2009
Action de l'Etat sur les territoires en faveur du développement de l'autonomie des jeunes et du soutien aux associations locales de jeunesse et d'éducation populaire
- CIRCULAIRE N° DJEPVA/DJEPVAA1/2010/351 du 23 septembre 2010 relative à la prise en compte des enjeux du développement durable dans les missions du champ jeunesse, éducation populaire et vie associative.
- Charte Nationale des Chantiers de Jeunes Bénévoles / Décembre 2008
- Politiques de jeunesse, d'engagement civique et de sport - Directive nationale d'orientation pour l'épilotage et la mise en œuvre au niveau territorial pour l'année 2024-2025 : Instruction du 20- 9-2023 – NOR : MENV2325293J

La Directive Nationale d'Orientation Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DNO-DJEPVA) – 2024-2025 précise l'intérêt des chantiers de jeunes bénévoles qui permettent de renforcer les possibilités offertes aux jeunes d'une découverte de l'engagement, d'une expérience de vie collective, de mixité sociale et culturelle.

Objectif 1 : Soutenir la mise en œuvre de chantiers de jeunes bénévoles.

Les chantiers de jeunes bénévoles (CJB) contribuent à la réalisation de projets d'intérêt général et de développement local (sauvegarde et valorisation du patrimoine, protection de l'environnement, animation culturelle, solidarité avec des publics en difficulté...) construits en partenariat avec des acteurs locaux (communes, association...).

Ces projets assurent le développement des territoires, contribuent au lien social et permettent d'acquérir des compétences sociales et des savoir-faire.

Objectif 2 : Rendre accessible à tous les jeunes l'éducation à la solidarité internationale.

Organisés à l'initiative d'associations locales, régionales ou nationales, les CJB proposent des séjours collectifs permettant : de développer les rencontres et les échanges interculturels entre jeunes mineurs et adultes de différents pays et de différentes origines ; d'expérimenter un apprentissage de l'engagement et de la citoyenneté au service de l'intérêt général dans une approche d'éducation non-formelle et en prenant appui sur la pédagogie de chantiers ; de contribuer à l'animation et au développement local des lieux de chantiers ; de favoriser l'appropriation par les habitants du patrimoine historique, rural ou industriel au travers de la réalisation d'une œuvre concrète et durable.

I - RECEVABILITE DES PROJETS

Recevabilité TECHNIQUE et PEDAGOGIQUE

Un CHANTIER DE JEUNES BENEVOLES c'est :

- Un **espace de construction personnelle et collective** qui procure la reconnaissance d'avoir été utile.
- La réalisation d'un **projet d'intérêt général** construit en partenariat avec des **acteurs locaux**.
- Un **groupe de 10 à 20 jeunes**, adolescents ou adultes, qui partagent pendant 6 jours consécutifs minimum **une expérience de travail, de loisirs et de vie collective**.
- **La rencontre de filles et de garçons de tous horizons**.
- Une **équipe technique et pédagogique** spécialisée dans l'animation de chantiers de jeunes bénévoles.
- L'opportunité **d'expériences interculturelles et internationales**.
- Une **action concrète de développement local** : valorisation du patrimoine, préservation de l'environnement, animation culturelle.
- Une démarche éducative et participative : **promotion de la citoyenneté et du lien social**.
- Des **temps d'apprentissage** : techniques traditionnelles du patrimoine, pratiques environnementales et culturelles, découverte de métiers.
- Des **relations entre bénévoles, habitants et élus locaux** : participation aux festivités locales, temps d'échange entre jeunes du chantier et jeunes du territoire.
- La **découverte d'une région, d'un pays et de cultures locales**.

Le CJB s'inscrit à la fois dans une dynamique d'éducation populaire (éducation non formelle), de développement local et de développement durable.

Lieu de brassage à la fois culturel et social, de niveau national ou international, il permet une expérience de la vie et de l'action collective où se pratiquent le dialogue et la démocratie participative et où s'apprennent l'autonomie, la solidarité et la citoyenneté.

Il peut concerner des domaines aussi divers que la restauration, l'animation et la mise en valeur du patrimoine bâti (protégé ou non), l'entretien et la préservation des espaces naturels, la réhabilitation d'habitats, l'aménagement de petits équipements socio-éducatifs, sportifs.

Conformément à la Charte et à l'instruction cadre, votre dossier pour être recevable doit préciser :

- 1) Durée minimum de 6 jours consécutifs** avec des temps dédiés à une réalisation technique et des temps dédiés à des activités de loisirs ou de découverte locale (la répartition de ces temps doit être formalisée)
- 2) Le domaine d'activité principal du chantier** : patrimoine inscrit ou classé ; environnement ; réhabilitation/restauration ; animation/culture ; aménagement/mise en valeur de petits équipements ; sport.
- 3) COMMENT** est travaillée la **dimension COLLECTIVE** du séjour.
- 4) Les aspects techniques + les aspects pédagogiques du projet** ainsi que l'encadrement prévu notamment lors d'accueil de mineurs (nombre de personne, mission, formation des animateurs). Pour rappel, **un encadrement technique ET un animateur vie collective sont nécessaires**. Ils pourront être SALARIES ou BENEVOLES mais en aucun cas en mission de volontariat (service civique, corps européen de solidarité...).
- 5) L'impact local du chantier** : travail en amont, lien avec des associations locales ou des habitants, communication sur le chantier, réalisations...
- 6) La réalisation collective concrète**, objet ou support du chantier de jeunes bénévoles

L'enjeu est la garantie d'un respect du cadre qualitatif des actions : connaissance et respect de la réglementation protégeant les mineurs ; écriture d'un projet pédagogique avec des objectifs, des actions et des indicateurs d'évaluation ; démarche éducative collective portée par une équipe d'animation salariée ou bénévole.

Les projets NON-RECEVABLES au titre des Chantiers de Jeunes Bénévoles :

- Les chantiers de restauration à la **journée sans hébergement** ni vie de groupe ni activités de loisirs
- Les chantiers d'**insertion** ou **uniquement dédiés à des apprentissages formels**
- Les chantiers **spécifiquement dédiés à un type de public ou qui relève de la sanction**
- Les chantiers **avec contrepartie financière**
- Les chantiers **dont le public n'est pas bénévole** : les aspects de motivation et d'engagement sont déterminants.

Les participants sont BENEVOLES et CONTRIBUENT à leurs frais d'hébergement et de repas.

Service Civique : si l'appui d'un volontaire en mission de service civique est tout à fait possible sur une action de chantier, elle ne peut relever ni de l'encadrement technique, ni de l'encadrement de la vie quotidienne, ni en tant que participant, ou seulement à la marge et ponctuellement. En effet, la mission d'intérêt général pour laquelle le volontaire a contractualisé ne peut porter sur l'animation ou la participation à un chantier, et doit rester accessoire au fonctionnement de la structure et donc de l'action de CJB.

Le rôle et la place des projets européens et/ou des volontaires en service civique ou CES doivent être clairement explicités.

Un courrier de refus sera adressé aux porteurs de projet début mai 2025 avec mention des aspects justifiant l'irrecevabilité de l'action, le cas échéant.

II - PRIORITES : ENGAGEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE et INCLUSION

La nécessité et l'importance de soutenir des espaces d'engagement au service de **projets durables** sont partagées avec les collectivités territoriales et les différents services déconcentrés des ministères en région.

A ce titre, voici **les grandes priorités partagées**, qui ont pour objectif de tendre vers une réponse adaptée aux **attentes des jeunes**, mais aussi de répondre à un **besoin de transmission et d'apprentissage entre pairs**.

- Identifier la contribution des CJB aux **OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE** dans le cadre de l'Agenda 2030 de l'ONU : <https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/>
Il s'agit d'une priorité nationale, européenne et mondiale partagée par les différentes politiques publiques.

L'**éducation à l'environnement** constitue un levier de **transformation des comportements et des modes de vie**, pour atteindre les objectifs de développement durable et favoriser la **transition écologique** et énergétique.

La **vie quotidienne** sur le chantier est un levier permettant par ses **objectifs éducatifs**, de mettre en œuvre des actions et pratiques **sensibilisant les participants** à des sujets tels que : **nutrition, circuits courts, économie circulaire, pratiques agricoles productives** préservant les écosystèmes et renforçant les capacités d'adaptation au changement climatique...mais aussi **les rapports de genre et au vivant**.

Les ODD constituent aujourd'hui un des principaux leviers à l'ENGAGEMENT européen et national, au service d'un projet mondial permettant de se sentir à la fois utile et acteur.

- Les orientations nationales dans le domaine de la jeunesse (DNO 2024-2025), visent **le double objectif de favoriser d'une part l'émancipation de la jeunesse, et d'autre part son engagement**.

Ces deux objectifs constituent les piliers du renforcement de la cohésion et de la mixité sociales au sein de la jeunesse.

L'émancipation doit permettre, outre un accès à l'autonomie, de s'extraire des préjugés et des stéréotypes et de s'élever socialement et économiquement. Elle suppose que chaque temps de vie des jeunes contribue à élargir l'horizon des possibles.

A ce titre, les projets pédagogiques permettant la participation de jeunes **mineurs** sont encouragés dans le contexte de **très forte demande des publics pour des « chantiers ados », de vacances « utiles » ou de « colos apprenantes »**. **Ces projets s'inscrivent dans le cadre de la réglementation et la protection des mineurs et font OBLIGATOIREMENT l'objet d'une déclaration auprès des SDJES.**

III – CALENDRIER et MODALITES de dépôt des demandes de subvention

Les associations ont jusqu'au 7 avril 2026 pour déposer leur demande de subvention. Cette demande est formalisée par un dossier Cerfa généré automatiquement par la saisie en ligne des données administratives et financières via le portail internet « lecompteasso »

Il est demandé que toutes les informations nécessaires à l'instruction de la demande soient renseignées de manière précise, détaillée et complète et que toutes les pièces obligatoires soient jointes sur « lecompteasso ».

UTILISATION du portail « lecompteasso »

1. **Accéder à la télé-procédure** : Se connecter sur le site internet suivant :
<http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>.
2. Prendre connaissance des **tutoriels** figurant sur le site.
3. **Cliquez sur le lien** donnant accès au portail de télé-déclaration.
4. **Création d'un compte utilisateur**, de préférence celui du représentant légal.
5. **Valider sous 24H** la création via l'URL transmis par messagerie. Au-delà, la création sera caduque ainsi que les identifiants utilisés.
6. **Rattacher l'association** via le N° SIREN ou le RNA au compte de l'utilisateur.

Les étapes 4 à 6 doivent être répétées pour chaque utilisateur d'une même association voulant s'inscrire sur « lecompteasso ». Ce sont les utilisateurs qui rattachent l'association et non l'inverse.

Ex : On peut avoir le président, le directeur, le trésorier et un animateur qui créent leur compte utilisateur et qui rattachent chacun la même association. Cela permet le suivi d'un dossier de demande de subvention même en cas d'absence d'un utilisateur.

7. **Vérifier et compléter** le dossier administratif. Il s'agira d'une saisie unique. Les données seront automatiquement reportées dans les champs de la demande de subvention d'où l'importance de renseigner le plus précisément possible ces champs.
8. **Télé-verser** les pièces administratives obligatoires : RIB, derniers comptes annuels certifiés, budget prévisionnel approuvé de la structure, dernier rapport d'activité
9. **Préparer** au préalable les éléments qualitatifs et financiers de la demande de financement sous un format « Word et Excel » afin de faciliter le renseignement des champs lors de la demande de subvention. **Le temps imparti pour cette étape est limité à 30 min.**

10. **Accéder** à « la demande de subvention » et **sélectionner** le code de la subvention dans l'écran de recherche de subventions : **CODE 210 « DRAJES Occitanie - Chantier des jeunes bénévoles internationaux 2026 »**
11. **Saisir** tous les champs (via un copier/coller de l'étape 8). Une demande de subvention devra être saisie par chantier et par période.
12. **Valider** la télé-déclaration. La validation générera automatiquement le Cerfa de demande de subvention et sera transmis directement au service instruction (SDJS ou DRAJES).

RECAPITULATIF DES PIECES OBLIGATOIRES A TELEVERSER SUR « LECOMPTASSO »

Le n° SIRET à jour de votre association
Le cas échéant, joindre la délégation de signature par le représentant légal de l'association.
Le budget prévisionnel 2026 de la structure
Le dernier rapport d'activité approuvé
Les derniers comptes annuels approuvés
Un RIB (dont les mentions devront être STRICTEMENT identiques à celles enregistrées à l'INSEE)
Présentation projet CJB DRAJES Occitanie 2026

DATE LIMITE D'ENREGISTREMENT DES DOSSIERS « lecompteasso »

07 avril 2026

Au-delà de cette date, l'accès au registre des subventions ne sera plus possible

IV - BILAN DES ACTIONS

Les bilans des actions devront être transmis pour le 07 novembre 2026 au plus tard :
qu'elles aient été réalisées ou annulées.

En cas d'annulation, une demande de report devra être déposée auprès de M. Matthieu Friren, à l'adresse matthieu.friren@region-academique-occitanie.fr.

Deux documents de bilan

- **Bilan projet CJB DRAJES Occitanie 2026**
- **Compte rendu financier de subvention CERFA 150559-1**

ADRESSES UTILES

DIRECTION DE REGION ACADEMIQUE A L'ENGAGEMENT, A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS.

Pôle Jeunesse, engagement, vie associative
Siège DRAJES Occitanie :
190, avenue du Père Soulas - 34094 Montpellier Cedex 5

Site de Toulouse
5 rue du Pont Montaudran 31100 Toulouse

Correspondant régional pédagogique : Matthieu Friren
matthieu.friren@region-academique-occitanie.fr / 04 48 18 40 20